

**Bureau syndical du 12 septembre 2019**

**DELIBERATION N° 2019-09-066**  
**Autorisation de signature du MAPA Travaux - Travaux d'électricité courants fort et faible**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
<b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
<b>Présente :</b> Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
<b>Absents :</b> Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019  
 et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20190918-2019-09-066-DE  
 Date de télétransmission : 18/09/2019  
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

**Monsieur le Président, François TATTI expose :**

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Travaux, a été lancée en Procédure non formalisée de type Marché à Procédure Adaptée au vu de son montant, sous la forme d'un accord cadre multi attributaire, limité à trois titulaires par lot, sans minimum avec un maximum par période.

Elle se compose de différents lots selon la localisation géographique définis comme suit :

- Lot 1 -Secteur Nord (Grand Bastia.)
- Lot 2 – Centre ouest (Balagne centre Corse)
- Lot 3 – Sud-Ouest (Grand Ajaccio)
- Lot 4- sud Est (Plaine Orientale -extrême sud)

Ces accords cadre auront une durée d'exécution de 12 mois partant de sa notification et seront reconductibles expressément 3 fois 12 mois. Ces contrats s'exécuteront par marchés subséquents. Les prestations seront imputées en section de fonctionnement et en investissement

Le montant maximum budgétaire par tranche de 12 mois est défini de la façon suivante :

- Lot 1 : 50.000 € HT
- Lot 2 : 30.000 € HT
- Lot 4 : 20.000 € HT
- Lot 5 : 25.000 € HT

Par suite des travaux d'analyse des offres reçues effectués par la Commission d'Appel d'Offres du SYVADEC, il est décidé de procéder aux choix des candidats titulaires des accords-cadres.

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ces contrats, il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation les accords-cadres multi-attributaires avec les entreprises suivantes :

Pour le lot 1 : ABC Bastia, S2I, et SMP

Pour le lot 2 : S2I, ECR et SMP

Pour le lot 3 : S2I, ECR et EGC

Pour le lot 4 : S2I, EGC et Costantini

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20190918-2019-09-066-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2019  
Date de réception préfecture : 18/09/2019

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres multi-attributaires suivants :
  - Pour le lot 1 dont le montant maximum par période est de 50.000 € HT : ABC Bastia, S2I, et SMP
  - Pour le lot 2 dont le montant maximum par période est de 30.000 € HT: S2I, ECR et SMP
  - Pour le lot 3 dont le montant maximum par période est de 20.000 € HT: S2I, ECR et EGC
  - Pour le lot 4 dont le montant maximum par période est de 25.000 € HT: S2I, EGC et Costantini
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés subséquents à intervenir
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**

**François TATTI**